

24PROC014254271 2024-02-13

REPUBLIQUE HELLENIQUE
AMBASSADE DE GRECE AU LUXEMBOURG

Informations : Mme Mata Sergiopoulou

27, rue Marie Adélaïde

L-2128 Luxembourg-Ville

Tél. : (+352) 44 51 93

Fax : (+352 45 01 64)

e-mail : gremb.lux@mfa.gr

Luxembourg, le 30 janvier 2024

A.P.F 085/1/15 /AS 57

A l'intention de :

1) info@lu.g4s.com

AVIS DE MARCHE – APPEL D'OFFRES

Type de marché : Travaux pour l'installation du system CCTV à l'Ambassade de Grèce au Grand-Duché du Luxembourg, située à la rue Marie Adelaïde , no 27, Luxembourg-Ville, code postal : 2128).

L'Ambassade de Grèce au Grand-Duché du Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi N.4412/2016, telle qu'elle a été modifiée et entrée en vigueur, compte attribuer la signature d'un contrat pour effectuer des travaux pour l'installation du system CCTV (5 low light caméras 2 dual directionales caméras, la pose de cables etc.) à l'Ambassade de Grèce au Grand-Duché du Luxembourg, située à la rue Marie Adelaïde , no 27, Luxembourg-Ville, code postal : 2128. Le coût de cette opération est estimé à 13.670,02€ (plus 17% TVA=) 15.993,92€

L'Ambassade de Grèce au Grand-Duché du Luxembourg appelle les compagnies et les personnes physiques intéressées à soumettre des offres, relatifs aux travaux ci-dessus mentionnés.

Les offres respectives doivent être conformes à la législation et à la réglementation européenne sur les marchés publics et doivent inclure :

- 1) Le coût total des travaux et du matériel utilisé, TVA et différentes autres taxes comprises. Le coût final ne doit pas dépasser le budget de ces travaux d'installation.
- 2) Le prix par unité, TVA comprise.
- 3) La TVA correspondante.
- 4) La durée de l'offre ».

Le critère, selon lequel les travaux d'installation seront attribués, sera celui de l'offre la plus avantageuse financièrementⁱ.

Les offres doivent être remises par écrit ou électroniquement, au Secrétariat de l'Ambassade, 27, rue Marie Adélaïde, 2128, Luxembourg-Ville, tél : (+352) 445193, fax : (+352) 450164, e-mail : gremb-lux@mfa.gr, jusqu' au 20.02.2024

Avant l'attribution des travaux, le moins-disant doit apporter, à l'Ambassade, les documents suivants :

1. Un certificat de sa déclaration d'impôts
2. Un certificat de son casier judiciaire vierge.
3. L'IBAN de son compte bancaire et, éventuellement, un certificat de sa représentation en vigueur.

Les offres de ceux qui n'ont pas été invités à y soumettre, ne seront pas prises en compte.

L'Ambassadeur



Angelos Ypsilantis
